

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) porte les politiques de l'État et définit les stratégies régionales dans les domaines de la transition énergétique et écologique, de la mer, des risques naturels et technologiques, du transport et de la mobilité, du logement et de l'habitat durable, dans une approche de développement durable des territoires en Pays de la Loire.

Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DREAL exerce directement de nombreuses missions opérationnelles sur les territoires et, pour d'autres, assure le pilotage et l'animation du réseau des services de l'État du pôle ministériel en région, en lien avec ses établissements publics. La DREAL est à l'écoute et prend en compte les attentes des parties intéressées par ses politiques et ses décisions : collectivités territoriales, monde économique et société civile.

L'activité de la DREAL répond à de multiples enjeux, particulièrement mis en lumière en 2022 : enjeux climatiques et énergétiques, rappelés avec une force particulière par les événements tant géopolitiques que météorologiques remettant au premier plan la notion de sobriété ; enjeux en matière de biodiversité, porteurs des conditions nécessaires à toute vie ; enjeux en matière de prévention des risques, d'accès au logement, de déplacements, etc.

Ces enjeux soulignent l'importance des nombreuses politiques publiques portées par la DREAL, qui visent ou contribuent à l'accélération des transitions énergétiques et écologiques. Un nombre d'acteurs croissant y prend une part de plus en plus active, ce qui nécessite des interactions et collaborations multiples, afin de maximiser l'efficacité autour d'une ambition partagée, et de veiller à la prise en compte des politiques publiques du pôle ministériel aux différentes échelles territoriales en Pays de la Loire.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques pluriannuelles de la DREAL, en cours d'élaboration au sein de la direction régionale, mettront particulièrement l'accent sur les trois dimensions suivantes :

- Consolider le sens des actions, pour une vision claire et partagée des missions et priorités.
- Renforcer la manière d'entraîner ses partenaires, pour avoir le maximum d'impact dans la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel.
- Travailler bien ensemble.

Pour 2023, les principales priorités de la DREAL s'inscriront dans les politiques publiques prioritaires du gouvernement et les feuilles de routes pluriannuelles des préfets. Dans le cadre de ses missions d'animation, de coordination, d'instruction, d'expertise et de contrôle, la DREAL sera ainsi amenée à porter une attention particulière aux sujets et enjeux suivants :

- Accompagner la planification écologique et l'adaptation des territoires au changement climatique, en particulier en mobilisant le Fonds vert pour soutenir des projets aux objectifs ambitieux.
- Piloter les politiques du logement, incluant la construction de logements sociaux et l'amélioration du parc privé, avec un focus important sur la rénovation énergétique.
- Mettre en œuvre l'objectif « Zéro artificialisation nette », dans une région où la pression démographique est croissante sur une partie du territoire, et les besoins des entreprises importants.

- Agir en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et assurer l'équilibre quantitatif entre les différents usages, sujets dont l'acuité a été plus encore perçue après la sécheresse très importante de 2022.
- Développer les énergies renouvelables, accompagner la transition énergétique et sécuriser le fonctionnement des réseaux d'énergie, dans un contexte aggravé par la guerre en Ukraine et la nécessité d'accélérer la décarbonation du mix énergétique.
- Permettre à tous de se déplacer au quotidien en privilégiant les modes décarbonés, en contribuant ainsi aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone.
- Préserver la biodiversité sur le territoire, protéger les espaces naturels (à terre et en mer), dans un contexte d'effondrement de la biodiversité et d'ambitions fortes de la stratégie nationale relative aux aires protégées.
- Mettre en œuvre la politique de prévention des risques, en maintenant la présence sur le terrain de l'inspection des installations classées.
- Soutenir les activités d'homologation des véhicules et contrôler les centres de contrôles techniques ainsi que les professions de transporteurs, tant en matière de sécurité, de concurrence loyale, et d'émissions de polluants.

Sur le plan managérial, deux points feront également l'objet d'une attention particulière :

- Une professionnalisation des recrutements renforcée pour une plus grande attractivité, couplée à une logique de pilotage des effectifs présentant des opportunités nouvelles.
- La poursuite de l'engagement de la DREAL en matière de responsabilité sociétale et environnementale (plan d'administration exemplaire, démarche Services Publics +, plan de sobriété énergétique de l'État, sécurité numérique).

Pour ce faire, le **système de management par la qualité** est l'**outil privilégié de pilotage de la DREAL**, au service de sa stratégie et de son fonctionnement quotidien. Il donne le cadre pour porter les objectifs de façon priorisée, pour prendre en compte les attentes des parties intéressées (sphère Etat, collectivités territoriales, monde économique et société civile) et pour évaluer l'efficacité de notre action. Une démarche de réflexion sur le recueil des attentes et besoins des parties intéressées a été engagée en 2022, et se poursuivra en 2023.

Je confirme mon implication personnelle, celle du comité de direction et de l'ensemble de l'encadrement dans la mise en œuvre des orientations de la DREAL et dans le déploiement de la démarche qualité au sein de chacun des services.

Je compte, tout autant, sur la participation active des personnels afin que cette démarche soit dynamique, porteuse de sens, avec la conviction que les efforts entrepris participent d'un service public plus efficient.

Révisée annuellement en revue de direction, cette politique qualité est communiquée à l'ensemble des agents et est mise à disposition des parties intéressées sur le site internet de la DREAL.

Nantes, le 29/03/2023,

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Anne BEAUVAL